

## INSCRIPTION EN CLASSE BILANGUE ANGLAIS-ALLEMAND

Les élèves qui s'inscrivent en sixième dans notre collège ont la possibilité d'étudier deux langues, l'anglais et l'allemand, au lieu d'une seule.

- **Un avantage par rapport aux autres sixièmes**

Les élèves acceptés dans cette section dite bi-langue continueront l'apprentissage de la langue choisie à l'école primaire et débiteront une deuxième langue en même temps dont l'étude commence habituellement en classe de quatrième. Les élèves ayant par exemple appris l'anglais en primaire débiteront l'apprentissage de l'allemand ou les élèves ayant pris allemand en primaire débiteront l'anglais. Ils auront trois heures hebdomadaires dans chaque langue, soit 6 heures de langue vivante.

- **Une concertation des enseignants dans cette classe.**

Les professeurs d'anglais et d'allemand ont chacun une grande expérience de l'enseignement dans cette section et travaillent en étroite concertation.

Ils font dans leurs cours respectifs de nombreuses références à l'autre langue étudiée et s'appuient sur le travail fait dans l'autre langue.

- **Un niveau égal dans les deux langues**

En fin de scolarité obligatoire les élèves de cette section auront le même niveau dans les deux langues, ce qui n'est pas le cas lorsqu'ils choisissent la deuxième langue en 4<sup>e</sup>. Ceci leur permettra d'opter en seconde professionnelle, générale ou technologique pour la langue de leur choix en LV1.

Ils augmenteront leurs chances d'acquérir le niveau A2 en langue vivante, condition indispensable à l'obtention du Brevet des collèges.

- **Les conditions d'accès à cette classe**

Les élèves qui s'engagent dans cette section devront être motivés, sérieux, faire preuve de curiosité et d'ouverture d'esprit. Ils devront avoir une capacité de travail importante. Ils seront prêts à participer à l'échange franco-allemand qui a lieu généralement au niveau de la classe de 4<sup>e</sup>. Ils seront sélectionnés sur ces critères en concertation avec les enseignants de leur école dans la limite des places disponibles (une seule classe actuellement).

- **Le cursus dure 4 années, il n'est pas possible d'arrêter l'une ou l'autre langue en cours de scolarité.**

L'emploi du temps ne permet pas l'apprentissage d'une 3<sup>e</sup> langue vivante au collège mais vous permet de choisir l'option latin en 5<sup>e</sup>.

- Si votre enfant ne choisit pas la classe bi-langue il ne pourra pas choisir l'allemand en 4<sup>e</sup> car **l'option allemand LV2 n'existe pas au collège.**

- Il existe au lycée Pape Clément de Pessac une section européenne en allemand et une section franco-allemande auxquelles les élèves les plus motivés pourront avoir accès sur dossier.